



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

L'avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 14 janvier 2025 à compter de 19h, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro DM-2024-03– Lot 5 078 260.

Étude d'une demande de dérogation mineure pour une construction à moins de 8 mètres des rues (7,74m et 7,82m) Guillemette et Cardin

L'objet de cette demande est le suivant :

- Reconnaître les marges avant effectives de 7,74 et 7.86 mètres
- *Élément dérogatoire : Marge, terminologie (Annexe A) qui renvoie à la grille de la zone concernée (zone Ha.7)*

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant au conseil municipal, par écrit avant 16h00 le 13 janvier 2025 ou en personne le 14 janvier 2025 à compter de 19h00.

Donné à Yamaska, ce 17e jour du mois de décembre 2024.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière